



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

Arcelot, le 12 septembre 2020

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

J'ai le plaisir de vous convier aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc qui se tiendront :

**samedi 31 octobre 2020
De 14h00 à 18h00
à la Maison des Sports, 15 rue de Marsannay
21300 CHENOVE**

Ces assemblées accueilleront comme Président d'Honneur Monsieur Serge RYS

L'ordre du jour sera le suivant :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 1°) Amendement aux statuts pour la tenue de l'Assemblée Générale électorale précédant la tenue des Jeux Olympiques conformément au décret 2020-896 du 22 juillet 2020.
- 2°) Mise au vote des nouveaux statuts

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**_*_*_*_*_*_

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1°) Rapport moral du Président.
- 2°) Rapport financier du trésorier saison 2020
- 3°) Rapport des commissions saison 2020
- 4°) Approbation des rapports, quitus aux membres du bureau et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 14 décembre 2019
- 5°) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA,
- 6°) Mise au vote de la part CD21 des licences 2021-2022
- 7°) Participation financière du CD21 pour les clubs accueillant des championnats départementaux
- 8°) Tournoi des mixtes : participation financière du CD21
- 9°) Organisation possible d'un stage Assistant Entraîneur
- 9°) Lecture de(s) la liste(s) des candidats au Comité Directeur
- 10°) Mise au vote à bulletin secret.
- 11°) Dépouillement et lecture du résultat des votes
- 12°) Questions diverses.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**_*_*_*_*_*_

REUNION DES NOUVEAUX MEMBRES ELUS DU COMITE DIRECTEUR

- 1°) Formation du nouveau Comité Directeur
- 2°) Lecture de la liste des nouveaux membres

._*_*_*_*_*_._

En fonction des mesures sanitaires en vigueur au 31/10/2020, le verre de l'amitié clôturera ou non cette assemblée.

Nous entrons dans une nouvelle olympiade.

Au cours de l'Assemblée Générale, vous élirez donc le **nouveau Comité Directeur du CD21** qui siègera pendant 4 ans. J'invite donc toutes les personnes (dirigeant ou simple licencié) souhaitant s'investir dans le Tir à l'Arc en Côte-d'Or à faire acte de candidature à l'aide du formulaire ci-joint avant le **30 septembre 2020**.

Les candidats pour l'élection annuelle du **représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA** doivent être licenciés au sein de l'un des clubs de Côte-d'Or. Ils devront faire acte de candidature par le biais du formulaire ci-joint avant le **15 octobre 2020**

Les questions concernant les statuts, ces derniers n'étant pas relus lors de l'AG, ainsi que les questions diverses, devront être transmises par écrit au Président avant le 20 octobre 2020.

Conformément à nos statuts, un quorum de 50% + 1 adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, merci de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint.

Si le quorum ne devait pas être atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera immédiatement réunie le jour même.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le (la) Président(e), mes cordiales salutations.

Le Président du CD 21
Gilles COLLIN

En raison de la crise sanitaire, merci de respecter les règles suivantes :



- Apporter un masque
- Respecter les distances de précaution
- Signer impérativement la fiche de présence.
Cette signature est obligatoire afin de retrouver les participants en cas de contamination de l'un d'entre nous.